

Gland, le 8 mai 2026

Extrait de procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 7 mai 2026

Présidence : M. Samuel Freuler

LE CONSEIL COMMUNAL

- vu le préavis municipal n° 93 relatif à une demande de crédit d'investissement pour la rénovation de la place de jeux du Ruttet et l'agrandissement du DDP n° 657;
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet;
- ouï le rapport de la Commission des finances;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

- I. d'accepter le préavis municipal n° 93 relatif à une demande de crédit d'investissement pour la rénovation de la place de jeux du Ruttet et l'agrandissement du DDP n° 657;
- II. d'accorder le crédit de CHF 665'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux;
- III. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 665'000.-;
- IV. d'autoriser que les charges de fonctionnement qui en découlent soient mises au budget de fonctionnement dès le 1^{er} janvier 2027;

et prend acte :

- I. de l'amortissement du montant net de CHF 665'000.- sur une période de 10 ans, dès le 1^{er} janvier de l'année suivant la fin des travaux.

En vertu des articles 160 et suivants de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) du 5 octobre 2021, cette décision est susceptible de référendum.

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par 5 membres du corps électoral constituant le comité, dans les 10 jours suivant l'affichage des décisions du Conseil communal.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :



Samuel Freuler



La secrétaire :



Karine Teixeira Ferreira